

Parc national de Port Cros

Orientation 4.2 Développer une écomobilité terrestre et maritime performante et attractive valorisant les richesses du territoire et prenant en compte les usages et la saisonnalité

[...]

Le schéma d'écomobilité devra nécessairement permettre de trouver des solutions efficaces pour les déplacements sur la presqu'île de Giens, qui sont aujourd'hui très pénalisants en haute saison pour le fonctionnement et la découverte de ce site à haute valeur patrimoniale ainsi que pour l'accès aux îles. L'information des visiteurs en amont constitue un axe d'amélioration notable pour faciliter les déplacements sur le territoire.

La découverte et la mise en réseau des sites patrimoniaux du territoire par les modes doux (réseau de liaisons piétonnes et de pistes cyclables) constituera également un point essentiel du réseau d'écomobilité. La définition et la mise en place d'un réseau d'écomobilité devront s'accompagner en parallèle d'un soutien à la transition énergétique de la flotte de transports collectifs terrestres et maritimes.

[...]

6 mesures partenariales	Rôle de l'établissement public	Contribution des communes adhérentes	Principaux autres p
[...]	[...]	[...]	[...]
4.2.4 Développer et structurer le réseau pédestre et cyclable pour favoriser la découverte des richesses du territoire.	<ul style="list-style-type: none">• Coordination de la démarche• Mise en place d'un groupe de travail issu du comité de pilotage pour le schéma d'écomobilité• Participation aux diagnostics et à la définition des solutions à mettre en oeuvre pour mettre en réseau et promouvoir les patrimoines• Accompagnement des porteurs de projets	<ul style="list-style-type: none">• Participation à la démarche• Diagnostics, définition des solutions traduction dans les documents de planification• Diffusion des informations	<ul style="list-style-type: none">• AOTU, Intercommunalités,• Syndicats mixtes dSCoT• CG83• OT/ADT• CCIV, CMA, CAV• Gestionnaire des pprofessionnels dutourisme et des loisir

Parc national de Port Cros

			• Usagers, CELRL
[...]	[...]	[...]	[...]

Référence ID de l'article : #4813

Auteur : Salamatou SEYDOU

Dernière mise à jour : 2016-09-13 21:31